

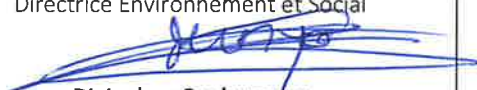
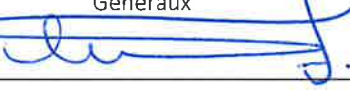
Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner NHPC dans la mise en œuvre de la Compensation sur site distant (Parc national de Mpem et Djim (PNMpd))

10/07/2026

OBJET

Ce document définit les termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé d'accompagner NHPC dans la mise en œuvre de la Compensation sur site distant (Parc national de Mpem et Djim (PNMpd)).

VALIDATION

REDACTEUR	VERIFICATEURS	APPROBATEUR
Suzanne NGAPOUT Directrice Adjointe Environnement et Social NHPC 	Catherine MINYA Directrice Environnement et Social  Djeinabou Souleymane Directrice Ressources Humaines et Moyens Généraux 	Claire Gall Directrice Générale 

LISTE DE DIFFUSION

Interne : Directrice Générale - Directeur Gestion des Actifs –Directrice Ressources Humaines et Moyens Généraux-
Directeurs financier.
Externe : Prestataire concerné.

ACCESSIBILITE

- | | | |
|--------------|-------------------------------------|---|
| Confidentiel | ☐ | Document destiné exclusivement aux personnes nommément désignées dans la liste de diffusion |
| Restreinte | ☒ | Document destiné exclusivement aux fonctions figurant dans la liste de diffusion. |
| Interne | ☐ | Document interne diffusable au sein de l'entreprise. |
| Libre | ☐ | Document de diffusion libre à l'interne et à l'externe |

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Objectifs de la Prestation	4
3.	Description de la Prestation de Service	5
4.	Résultats attendus	5
5.	Livrables	5
6.	Durée d'exécution de la Prestation :	5
7.	Profils et compétences du consultant	6
8.	Contenu de l'offre Technique	7
9.	Contenu de l'offre Financière	Erreur ! Signet non défini.
10.	Appréciation de l'offre	8
11.	Délais de soumissions des offres	9
12.	Interlocuteurs	9



SN

6

1. Contexte

Le Parc National de Mpem et Djim (PNMpD) a été créé en 2004 par le gouvernement du Cameroun à travers le décret n° 2004/0836/PM du 12 mai 2004 en vue d'étendre son réseau d'aires protégées (AP). Le PNMpD est intégralement situé dans l'Arrondissement de Yoko, Département du Mbam-et-Kim, Région du Centre du Cameroun, entre 08°21' et 09°00' de latitude Nord et 14°25' et 14°55' de longitude Est. Sa Zone Périphérique s'étend dans les arrondissements de Mbangassina, Ngoro, Ntui et Yoko. Le parc est situé à 260 km de Yaoundé à vol d'oiseaux. Il est accessible depuis la capitale politique camerounaise par Ntui (Ntui-Nguila, Ntuilssandja, ou Ntui-Matshari-Linté), Bafia (Bafia-Ngoro-Séréré-Yangba), ou encore Saa (Saa-Mbangassina-Voundou).

Le PNMpD a une superficie de 97 840 hectares (ha) et est situé dans un écotone : à la limite entre la forêt tropicale du sud du Cameroun et les savanes sèches du nord. Le parc abrite une biodiversité extrêmement riche, tant au niveau des habitats terrestres et aquatiques que de la faune et de la flore. Parmi la riche biodiversité présente dans le PNMpD, on trouve des animaux emblématiques tels que le chimpanzé d'Elliot (*Pan troglodytes ellioti*), le pangolin géant (*Smutsia gigantea*) et l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana/cyclotis*). Ces trois taxons sont menacés selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le chimpanzé d'Elliot (*Pan troglodytes ellioti*) et le pangolin géant (*Smutsia gigantea*) sont en danger (EN) et l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana/cyclotis*) est en danger critique d'extinction (CR).

Dès sa phase de développement, le projet Nachtigal qui comprend la construction d'une centrale hydroélectrique de 420 MW sur le fleuve Sanaga à Nachtigal, une ligne de transport d'électricité 225 KV reliant la centrale et un nouveau poste électrique à Nyom 2 et une Cité d'Exploitation, a identifié le Parc National de Mpem et Djim dans les études environnementales préalables réalisées comme site potentiel de compensation de ses impacts sur la biodiversité. Cette option a été étudiée dès 2018 suite à la signature en septembre 2018 d'un Mémoire d'Entente (MoU) entre NHPC et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) pour une durée de 3 ans et renouvelé en février 2023 pour une période de 3 ans.

La stratégie de compensation choisie par NHPC pour répondre aux obligations de la NP6 est le renforcement de la biodiversité existante (perte Evité) et la restauration des écosystèmes dégradés (la restauration).

Conscient de ce que la compensation intervient uniquement en dernier recours pour les impacts résiduels significatifs, une étude d'impact environnemental a été réalisée ayant abouti à l'élaboration d'un Plan d'Action Biodiversité contenant des recommandations visant à réaliser les études d'améliorations des connaissances sur les différentes composantes biodiversité du site d'aménagement en vue d'évaluer clairement les impacts résiduels. Ces études d'amélioration de connaissance se sont également déroulées dans le parc national de Mpem et Djim dans le cadre du MOU avec le MINFOF. Ce MOU a permis le recrutement d'une « Assistance technique au PNMpD » depuis juillet 2019 pour permettre à NHPC d'apporter un appui technique et financer les activités de préparation et de planification de la mise en œuvre efficace des activités de l'offset dans le parc. Il s'agit notamment de :

- ❖ La conduite des études préalables à l'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Mpem et Djim ;
- ❖ L'appui à l'élaboration et la validation du plan d'aménagement du Parc National de Mpem et Djim ;
- ❖ L'appui à la mise en œuvre des actions de conservation (Lutte contre le braconnage, protection du parc, formation et équipement des éco-gardes, ...).

Suite à cette étape, un dimensionnement écologique a permis d'évaluer et justifier les mesures garantissant l'équivalence écologique en vue de viser l'absence de perte nette (ou gain net pour les habitats critiques) via des mesures « une espèce pour une autre ou mieux ». En effet l'étude de faisabilité de la compensation dans le parc National de Mpem et Djim réalisée par NHPC conclut que le Parc National de Mpem et Djim pouvait être retenu comme site de compensation des impacts du projet Nachtigal sur la biodiversité pour les raisons suivantes :

- Le PNMpD présente une équivalence écologique avec le site de Nachtigal. En effet, le projet de NHPC a des impacts sur la biodiversité prioritaire qui comprend les habitats terrestres et aquatiques, la faune terrestre, les espèces de poisson d'eau douce et les plantes aquatiques décrits comme étant largement présents dans le parc ;

Nachtigal Hydro Power Company (NHPC) est une société anonyme avec Conseil d'Administration
 au capital de 28.536.000.000 Francs CFA ayant son siège social
 1067 Bis, Rue 1750-Nouvelle Route de Bastos Yaoundé (Cameroun) Boite Postale 35 543 Yaoundé enregistrée
 au RCCM RC/YAO 2016/B/715 - www.nachtigal-hpc.com



- La biodiversité du parc est globalement comparable à celle du site du projet de NHPC ;
- Les impacts du Projet et les gains de compensation offerts par le parc sont largement similaires et, par conséquent, un échange équitable se produirait par la mise en œuvre de la compensation dans le PNMpD ;
- Le PNMpD est un espace classé en zone protégée depuis 2024 ;
- Le PNMpD regorge d'un grand potentiel écologique capable de fournir les gains nécessaires pour l'atteinte des objectifs de compensation sur les volets plantes aquatiques, poissons, faune terrestre, y compris habitats terrestres (savane arbustive, la savane boisée, la forêt secondaire (peu dégradée et agroforestière), et habitat aquatique (la forêt inondée et la forêt marécageuse) ;
- NHPC peut compenser ses impacts résiduels en contribuant à la mise en œuvre de certaines activités identifiées dans les programmes validés du Plan d'Aménagement du Parc.

Les activités de compensation des impacts du Projet, soigneusement sélectionnées à partir du plan d'aménagement du PNMpD ont permis d'élaborer et faire valider par NHPC un budget permettant d'apporter un appui au Parc National de Mpem et Djim pour 35 ans. Le financement de ces activités sur 35 ans contribuera à éviter toute perte nette (No Net Loss-NNL) dans le parc qui permettra d'atteindre des gains nets (GN) qui pourront être comptabilisés pour le compte de l'entreprise.

La faisabilité technique et financière a été validée par des experts indépendants et NHPC. Les programmes du Plan d'aménagement validés pour compenser les impacts résiduels du projet sont repris dans l'annexe 1.

La mise en œuvre de ces programmes nécessite l'implication des experts compétents et des différentes parties prenantes pour garantir la mise en œuvre et le suivi des mesures sur le long terme.

2. Objectifs de la Prestation

L'objectif principal de cette prestation est de mettre en place un dispositif utile permettant de suivre efficacement les progrès avérés vers les objectifs d'offset.

En étroite collaboration avec la Direction Environnement et Social, la prestation visera notamment les objectifs spécifiques suivant :

- Établir une base de référence permettant, d'une part, de vérifier le maintien de l'impact résiduel sur le site du projet et, d'autre part, de démontrer que les activités de compensation retenues produisent effectivement des gains de conservation contribuant à l'atteinte des objectifs de compensation sur les sites d'offset.
- Mettre en place une méthode de calcul basée sur les données du BMEP et assortie d'indicateurs correspondants, qui permet de suivre le maintien de l'état de la biodiversité sur le site du projet et calculer les gains sur le ou les sites de compensation en utilisant les mêmes unités ou devises.
- Produire une matrice de calcul en lien avec le BMEP permettant de générer automatiquement les gains obtenus sur le site d'offset à partir des données consignées dans le BMEP.
- Fournir une formation continue à l'équipe DES de NHPC.

Par ailleurs, un accompagnement de l'équipe sur les thématiques ci-après ainsi que sur tout autre sujet en lien avec la compensation biodiversité pourrait être requis du consultant. Il s'agira notamment d'un accompagnement à la mise en place d'une structure de gouvernance appropriée pour les activités de compensation, à la mise en place des financements additionnels, etc en collaboration avec l'équipe biodiversité de NHPC et le Service de la Conservation du PNMpD.

3. Description de la Prestation de Service

La prestation du consultant sera réalisée en deux phases.

La première phase consistera à faire une visite du site suivi d'une revue de la littérature des activités de compensation soigneusement sélectionnées à partir du plan d'aménagement du PNMpD en vue de garantir que NHPC réalise un gain net et aucune perte nette d'espèces et d'habitats prioritaires d'une part et de toutes les études qui ont été préalablement réalisés en vue de la faisabilité de la compensation dans le Parc National du Mpem et Djim (voir liste ci-dessous en annexe 1) d'autre part.

Cette phase qui durera un mois sera associée aux séances de travail avec l'équipe (NHPC, Service de la conservation) en vue d'une meilleure compréhension des activités et documents en cours de revue et du contexte de mise en place de l'offset.

La deuxième phase de cette prestation consistera à proposer sur la base des données existantes, la base de confirmation de la production des gains, la méthode de calcul des gains et pertes nette basée sur les données du BEMP et les objectifs futurs en vue d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du programme d'offset d'une part et de répondre aux obligations de la NP6 et de la réglementation en vigueur au Cameroun d'autre part.

De manière transversale, un programme de formation sur les aspects relatifs à la compensation et l'obtention des gains sera réalisée en faveur de l'équipe biodiversité de NHPC notamment : les méthodes de mesure des gains et la prise en main de la matrice de calcul qui permettra de générer automatiquement les gains du projet sur la base des résultats des actions de suivi du BMEP ; la mise en place d'une structure de gouvernance appropriée pour l'offset ; les mécanismes de mobilisation de financement additionnel pour le parc ; et sur d'autres thématiques que vous jugerez pertinent pour la réussite de ce programme.

Le consultant sélectionné travaillera en collaboration avec l'équipe chargée de la biodiversité de NHPC et le service de conservation du PNMpD, composé du conservateur et de ses écogardes.

4. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de cette prestation sont :

- Une liste des indicateurs quantifiables d'atteinte des objectifs de compensation en lien avec la mise en œuvre du BMEP et permettant d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du programme d'offset d'une part et de répondre aux obligations de la NP6 d'autre part ;
- Une méthode claire et précise d'estimation des gains obtenus assortie d'une matrice de calcul pour les différentes compensations de la biodiversité : Couvert végétal, plante aquatique, poisson, faune, ;
- Une équipe Biodiversité ayant des compétences renforcées en matière de calcul des objectifs de compensation atteints en lien avec les résultats de suivi du BMEP.

5. Livrables attendus

- Livrable n° 1 : rapport de présentation de la liste des indicateurs d'atteinte des objectifs de compensation en lien avec la mise en œuvre du BMEP et permettant d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du programme d'offset et la méthode d'estimation des gains obtenus ;
- Livrable n° 2 : les modules de formations et les actions de formations réalisées ;
- Livrable n° 3 : rapports mensuels d'activités ;
- Livrable n° 4 : un rapport de fin de prestation récapitulant toutes les réalisations faites dans le cadre de ce contrat ainsi que des recommandations et une hiérarchisation des priorités pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle du programme de compensation NHPC dans le PNMpD.

6. Durée d'exécution de la Prestation :

Cette prestation est prévue sur une période d'un an, dont 1 mois sera consacré à l'examen documentaire de la littérature et des documents pertinents, entretiens avec les parties prenantes sur le terrain et à la collecte de données de terrain si nécessaire dans le parc national de Mpem et Djim.

Nachtigal Hydro Power Company (NHPC) Société anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 28.536.000.000 Francs CFA ayant son siège social
1067 Bis, Rue 1750-Nouvelle Route de Bastos Yaoundé (Cameroun) Boite Postale 35 543 Yaoundé enregistrée
au RCCM RC/YA/2016/B/715 - www.nachtigal-hpc.com



2 mois seront consacrés à la revue des indicateurs suivi par les experts locaux et l'équipe biodiversité de NHPC, à la définition d'une méthode de mesures/calculs des gains, à la mise en place du dispositif permettant de suivre efficacement les progrès avérés vers les objectifs d'offset et à la rédaction d'un rapport préliminaire.

Le Consultant retenu pourra être appelé à intervenir au cours des 9 autres mois de manière ponctuelle pour un renforcement des capacités de l'équipe biodiversité et leur accompagnement à la mise en œuvre des activités lorsque nécessaire. Dans ce contexte, le Consultant n'effectuera pas plus de trois (3) jours de prestation par mois contractuel, comprenant aussi bien les appuis réalisés à distance que les interventions in situ au Cameroun, et ce en fonction des seuls besoins identifiés et exprimés par NHPC.

Le consultant proposera un calendrier détaillé dans le cadre de sa proposition.

7. Zone d'intervention de la prestation (situation géographique)

Le PNMPD est intégralement situé dans l'arrondissement de Yoko, Département du Mbam-et-Kim, Région du Centre du Cameroun, entre 08°21' et 09°00' de latitudes Nord et 14°25' et 14°55' de longitude Est. Sa Zone Périphérique s'étend dans les arrondissements de Mbangassina, Ngoro, Ntui et Yoko. Le parc est situé à 260 km de Yaoundé à vol d'oiseaux. Il est accessible depuis la capitale camerounaise par Ntui (Ntui-Nguila, Ntuilssandja, ou Ntui-Matshari-Linté), Bafia (Bafia-Ngoro-Séréré-Yangba), ou encore Saa (Saa-Mbangassina-Voundou).

8. Profils et compétences du consultant

Le Consultant doit être bilingue (anglais/français) afin de pouvoir procéder à la revue de toute la documentation relative au programme et communiquer avec le personnel du MINFOP et de NHPC, ainsi qu'avec les parties prenantes/partenaires concernés opérant dans le parc national de Mpem et Djim. Le consultant doit également avoir une expérience avérée dans le suivi évaluation des programmes de compensation mis en œuvre selon les normes de performance 6 de la SFI dans les zones protégées en Afrique, et une expérience de travail avec les gouvernements Camerounais et/ou d'Afrique Central.

Le candidat sélectionné devra être capable de relever les défis associés au travail dans un contexte de pays en développement. Les qualités spécifiques sont les suivantes :

Qualification :

- Une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants est souhaitée : Gestion des zones protégées ; gestion communautaire des ressources naturelles ; compensation de la biodiversité ; pratiques et politiques de gestion de la biodiversité alignées sur la SFI ; engagement et renforcement des capacités des gouvernements ; expérience des ONG ou d'autres organisations à but non lucratif.
- Au moins 20 ans d'expérience dans la gestion des projets relatifs à la conservation de la biodiversité et la gestion de l'impact social en milieu rural ;
- Au moins 10 ans d'expérience dans la gestion des offsets biodiversité de préférence dans les aires protégées en Afrique et suivant la Norme de performance 6 de la Société Financière Internationale ;
- Une expérience avérée et traçable dans la mise en place d'une structure de gouvernance de l'offset, la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la gestion d'un site d'offset, et l'engagement des parties prenantes de l'offset ;
- Passion avérée pour la biodiversité et la gestion de l'impact social.
- Grande aptitude à la pédagogie.

9. Contenu de l'offre

Les soumissionnaires auront à produire, les pièces ci-dessous rédigées en langue française, datées et signées par eux.

Une lettre de soumission datée et signée, indiquant l'engagement du soumissionnaire à réaliser les prestations dans les conditions de prix et de délai proposé ;

Un Dossier administratif comprenant :

1. Copie de la carte de contribuable en cours de validité ou équivalent (copie certifiée conforme signée par les services compétents des impôts) ;
2. Copie du registre de commerce ou équivalent ;
3. Un certificat d'imposition en cours de validité signé d'un responsable des impôts habilité, territorialement compétent (original) ;
4. Une attestation de non-faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire (original) ;
5. Une attestation de non-redevance et le bordereau de situation fiscale en cours de validité (original) ;
6. Une attestation de soumission pour CNPS (original) ou équivalent ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
8. Une attestation d'assurance RC Professionnelle ;
9. L'attestation et le plan de localisation ;
10. Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original), ainsi que la copie de la convention de groupement. Dans ce cas, les pièces 1 à 9 devront être produites pour chacun des membres du groupement.

Nota Bene :

- Les consultants internationaux devront soumettre uniquement les pièces administratives ci-après :
 - Copie de l'attestation de conformité fiscale, datant de moins de 3 mois (ou équivalent) ;
 - Copie du Registre de commerce (ou équivalent) ;
 - Copie de l'agrément l'autorisant à exercer sa profession ;
 - Attestation de domiciliation Bancaire ;
 - Copie du plan de localisation ;
 - Copie de l'attestation d'immatriculation, (ou équivalent)
- Les pièces administratives devront être produites en original ou copies certifiées conformes par l'autorité du service émetteur et datées de moins de trois (03) mois à la date de remise des offres.

Une offre technique détaillée ;

Ce document comprendra :

- Présentation du Consultant : Profil et Références ;
- Approche méthodologique proposée incluant les aspects techniques et le planning de réalisation de la prestation ;
- Compréhension des termes de référence : commentaires et suggestions ;
- Qualité des réalisations (focus sur celles liées à la mise en œuvre de l'offset dans les aires protégées) ;
- Connaissance de la zone ;
- Moyens techniques et logistiques disponibles.

Une offre financière détaillée, datée et signée, et une proposition d'échéancier de paiement.



Le consultant devra présenter une proposition financière forfaitaire pour une durée de 3 mois d'une part et les honoraires et indemnités journalières y compris pour les déplacements relatifs aux prestations ponctuelles qui suivront au cours des 9 mois suivants d'autre part. Les frais d'hébergement et de déplacement engagés et directement liés à la visite sur site ou aux réunions liées à la réalisation de la prestation seront remboursés par NHPC (les reçus originaux justifiant les dépenses seront exigés).

10. Appréciation de l'offre

Les offres seront évaluées comme suit :

Un dossier administratif incomplet est susceptible d'entraîner une non-qualification de l'offre.

L'offre technique (OT) pèsera pour 70% de la note finale et sera calculée suivant les critères du tableau ci-dessous qui seront appréciés en fonction des documents reçus :

Critères	Note
Expérience clés pertinente du Consultant dans le cadre des missions similaires d'offset réalisées en conformité avec la NP6 de la SFI et dans les régions de développement, en particulier en Afrique.	Sur 30 points
Qualifications générales du consultant dans les domaines d'expertise	Sur 10 points
Approche méthodologique proposée incluant les aspects techniques et le planning de réalisation de la prestation	Sur 30 points
Compréhension des termes de référence : commentaires et suggestions	Sur 10 points
Proposition financière basée sur les 03 mois de prestation assortis des informations relatives aux 9 mois de sollicitation ponctuelle	Sur 10 points
Total	100 points

Seules les propositions techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70 points feront l'objet d'une évaluation financière.

L'offre financière (OF) sera évaluée comme suit :

$$OF = \frac{\text{Montant évalué du mieux-disant} \times 100}{\text{Montant évalué du soumissionnaire}}$$

Note Finale du prestataire = 0.7 x OT + 0.3 x OF

Toutefois, si dans le panel des soumissionnaires apparaît une offre très en écart par rapport à la moyenne des offres, le Client se réserve le droit de revoir le dispositif de cotation des offres financières exposé ci-dessus.

- Les critères de mieux-disant sont susceptibles d'apporter 10% comme suit :

L'appréciation des offres dans les domaines de la santé et de la sécurité, et de l'éthique et de la conformité, constitue un critère de mieux-disant pouvant attribuer jusqu'à 5% de points supplémentaires.

L'appréciation du pitch constitue également un bonus pouvant attribuer jusqu'à 5% de points supplémentaires.

11. Délais de soumission des offres

L'offre doit être soumise à l'adresse électronique suivante : **infos@nhpc.cm** avec pour objet - **Recrutement d'un consultant chargé d'accompagner NHPC dans la mise en œuvre de la Compensation sur site distant (Parc national de Mpem et Djim (PNMpD))** au plus tard le vendredi le 31 Juillet 2026 à 17H00.

Les dossiers incomplets entraîneront une disqualification immédiate.

12. Interlocuteurs

Pour toute information relative à la prestation, le Prestataire pourra contacter l'adresse

Procurement-NHPC@nhpc.cm



Annexe 1 : Liste des documents du projet produits en vue de la faisabilité de la compensation dans le PNMPD

N°	DOCUMENTS	AUTEUR ET ANNEE
1	Plan d'actions biodiversité (PAB)	Oreade Breche, avril 2022
2	Plan d'aménagement du parc national de Mpem et Djim	MINFOF-BRLI-ALTDEV, Juin 2022
3	Etude de faisabilité de l'offset dans le parc national de Mpem et Djim	The Biodiversity Consultancy (TBC), Juin 2023
4	Draft du Plan de Gestion de l'offset dans le PNMPD	NHPC, 2026
Habitats terrestres		
4	Stratégie habitats terrestres	IRD, mai 2021
5	Mise à jour des impacts sur le couvert végétal dans le Parc National de Mpem & Djim et sur les zones du barrage et de la ligne à haute tension et recalcul de la qualité ha	IRD, septembre 2023
6	Protocole de suivi et évaluation des habitats terrestres	IRD, Juillet 2025
Poisson		
7	Stratégie poisson	IRD, juin 2021
8	Note sur la Faisabilité du gain net pour les espèces de poissons en habitat critique du Projet de Nachtigal Amont : état des études, conclusions et prochaines étapes	EDF-IRD, août 2023
9	Nachtigal amont. Analyse critique des portefeuilles d'opportunités pour la compensation	Biotope, octobre 2024
10	Protocole de suivi et évaluation des poissons	SEEB, juillet 2025
11	Draft plan de gestion durable de la pêche dans le parc national de Mpem et Djim	SEEB, avril 2026
Plantes aquatiques		
11	Stratégie plantes aquatiques NB : Cette stratégie est en cours de mise à jour	Green Connexion, novembre 2021
12	Protocole de suivi et évaluation des plantes aquatiques	Green Connexion, juillet 2025
Faune		
13	Stratégie faune	TBC, avril 2021
14	Protocole de suivi et évaluation de la faune	MonitorTrust, juillet 2025